

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mars 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Patrick CANTAT, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SAIEM IDEHA

Cette délibération a été affichée le : 31 mars 2026

REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SAIEM IDEHA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

IDEHA est une Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (SAIEM) associant dans son capital :

- des collectivités locales, majoritaires à 64%, dont :
 - Le Syndicat Intercommunal de l'Union composé de 30 communes (dont **Montbéliard**),
 - Les Communes de : Etupes, **Montbéliard**, Sochaux, Voujeaucourt, Arc-les-Gray, Colombier-Fontaine, Morteau, Seloncourt, Audincourt, Le Russey, Valentigney, l'Isle sur le Doubs, Baume-les-Dames, Pontarlier,
 - La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard,
 - Les Départements du Doubs et de la Haute-Saône,
- et des actionnaires privés, dont :
 - Les partenaires économiques ou financiers (32,33%) : Action Logement Immobilier, Crédit Agricole de Franche-Comté, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et Logissim Conseil
 - Les entreprises privées et des particuliers (3.62%).

IDEHA est administrée par un **Conseil d'Administration** composé de 12 administrateurs.

Les titulaires d'actions publiques non représentés directement au Conseil d'Administration d'IDEHA sont réunis en **Assemblée Spéciale des Actionnaires Publics** qui comprend à ce jour 16 membres : les Communes d'ARC-LES-GRAY, AUDINCOURT, BAUME-LES-DAMES, COLOMBIER-FONTAINE, LE RUSSEY, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, **MONTBELIARD**, MORTEAU, PONTARLIER, SELONCOURT, SOCHAUX, VALENTIGNEY, VOUJEAUCOURT, Pays de Montbéliard Agglomération et les Départements du Doubs et de la Haute-Saône.

Chaque collectivité y dispose d'un délégué.

L'Assemblée Spéciale élit son Président et désigne en son sein les 3 représentants appelés à siéger au Conseil d'Administration d'IDEHA.

En outre, chaque actionnaire dispose d'un représentant à l'**Assemblée Générale des Actionnaires**.

Ainsi, la Ville de Montbéliard doit désigner deux représentants directement pour les instances d'IDEHA :

- un représentant à l'Assemblée Générale des Actionnaires
- un représentant à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Publics

Par ailleurs, **en tant que collectivité ayant garanti des emprunts pour la SAIEM, la ville dispose d'un délégué spécial.**

En effet, l'article L.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent le droit à une collectivité territoriale qui a accordé sa garantie aux emprunts contractés par société d'économie mixte locale et à condition qu'elle ne soit pas actionnaire directement représenté au conseil d'administration, d'être représentée au sein de la société par un délégué spécial désigné en son sein, par le Conseil Municipal.

Le délégué spécial doit être entendu, sur sa demande, par le Conseil d'administration. Ses observations sont consignées au procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance.

Il peut procéder à la vérification des livres et des documents comptables et s'assurer de l'exactitude de leurs mentions.

Le Conseil Municipal décide :

- de ne pas procéder à la désignation des représentants à la SAIEM IDEHA au scrutin secret mais de procéder à un vote à main levée,
- de désigner M. Rémi PLUCHE comme représentant à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'IDEHA,
- de désigner M. Christophe FROPPIER comme représentant à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Publics d'IDEHA,
- de désigner Mme Nora ZARLENGA délégué spécial de la Ville de Montbéliard en tant que collectivité ayant garanti des emprunts.

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 31 mars 2026